



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2003-MC-1609

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 550846

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

Sigma Ventures Inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 13 juin 2003.

Le 16 juin 2003

Date du visa

(s) Stéphanie Lachance

Stéphanie Lachance
La chef du Service du financement des
sociétés

/lb